



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 28
Votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Delib20260402

**Séance du
30 mars 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, M. ROSE Hervé, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir : Mme HALBOUT Émilie à Mme HAIZE-DUVAL Sandrine

Secrétaire : Mme MARCIENNE Emmanuelle

N° Delib20260402

OBJET : Création et composition des commissions municipales permanentes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer neuf commissions permanentes :

- ✓ Commission du personnel
- ✓ Commission des finances et de l'administration générale
- ✓ Commission de la culture
- ✓ Commission de l'environnement et du développement durable
- ✓ Commission de la solidarité et des relations seniors
- ✓ Commission de la vie associative et des jumelages
- ✓ Commission des affaires scolaires
- ✓ Commission des travaux et de l'urbanisme
- ✓ Commission de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres qui siègeront dans ces commissions.

Vu les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que *"le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin"*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place les personnes suivantes dans les commissions :

Commission du personnel

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- M. Didier LIZORET
- Mme Sylvie VAUTIER
- M. Cyril NENARD
- M. Patrice TIHY

Commission des finances et de l'administration générale

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- Mme Claude COUTURE
- Mme Sylvie VAUTIER
- Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
- M. Jérôme PIERRE
- M. Matthieu DEKEYSER

Commission de la culture

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- Mme Sophie OBLIN-POMMIER
- Mme Sylvie BOUCHER
- Mme Anne-Marie ARANDA
- Mme Véronique LEVILLAIN
- Mme Sandrine HAIZE-DUVAL

Commission de l'environnement et du développement durable

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- M. Didier LIZORET
- M. Pierre JUNQUA
- Mme Claude COUTURE
- Mme Sylvie BOUCHER
- M. Hervé ROSE
- M. Cyril NENARD
- Mme Véronique LEVILLAIN
- M. Jérôme PIERRE
- M. Yohann GROULD

Commission de la solidarité et des relations seniors

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- Mme Fabienne MOREL
- Mme Anne-Marie ARANDA
- Mme Ginette GUIBERT
- Mme Emmanuelle MARCIENNE
- Mme Emilie HALBOUT

Commission de la vie associative et jumelage

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- M. Mustapha MZARI-ROSSI
- M. Hervé ROSE
- Mme Sylvie VAUTIER
- Mme Ginette GUIBERT
- M. Valéry DELAGE
- Mme Emmanuelle MARCIENNE
- M. Yohann GROULD
- Mme Sandrine HAIZE-DUVAL

Commission des affaires scolaires

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- Mme Isabelle GERME
- Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
- M. Patrice TIHY
- M. François LECHEVALIER
- M. Brian CHAFFOTEC

Commission des travaux et de l'urbanisme

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- M. Bertrand LANGRAND
- M. Pierre JUNQUA
- M. Hervé ROSE
- Mme Sylvie VAUTIER
- M. François LECHEVALIER
- M. Brian CHAFFOTEC
- M. Matthieu DEKEYSER

Commission de l'enfance et de la jeunesse

- M. Jean-Marie GUILLEMIN (Président de droit)
- Mme Rachel LOPEZ
- M. Patrice TIHY
- M. Damien GUINEHEUX
- Mme Sandrine HAIZE-DUVAL
- Mme Emilie HALBOUT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN